

# COMMUNE DE BELVEZET

## PROCES VERBAL du conseil municipal du lundi 10 octobre 2016

**Présents** : tous les conseillers en exercice sauf Chloé Gathelier et Jérôme Fréry qui a donné procuration à Emmanuel Oréal

**Date de convocation** : 6 octobre 2016

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude MANCHON

Le maire propose au conseil municipal de reporter le point 2 par manque de document et d'ajouter à l'ordre du jour les trois points suivants :

- Enfouissement réseaux Chemin de Boutetière
- Autorisation donnée au maire de déposer une déclaration préalable pour les travaux de l'église
- Autorisation donnée au maire de déposer une déclaration préalable pour la réfection de la toiture du presbytère

Le conseil municipal donne son accord.

Le conseil débute à 20h

**1) Réfection de l'église : demande de subvention dans le cadre du crédit départemental d'équipement**

Vote à l'unanimité

**2) Conventions de pâturage de Jean-Michel Reymond et de Christelle Houy : autorisation donnée au maire de les signer**

Reporté

**3) Personnel communal :**

- a. Suppression du poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- b. Suppression du poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

Vote à l'unanimité

**4) Communauté de communes Pays d'Uzès**

- a. Composition du conseil communautaire : vote à l'unanimité
- b. Révision des statuts de la communauté : vote à l'unanimité
- c. Transfert des charges de la médiathèque d'Uzès : vote à l'unanimité

**5) Droits de préemption :**

- a. Parcelle B 1231 – le Grès
- b. Parcelle B 835 – Puech St Martin

A l'unanimité, le conseil municipal ne préempte pas.

**6) Enfouissement réseaux Chemin de Boutetière**

L'enfouissement du réseau télécom tranche 3 Vieille Eglise est estimé à 13 800,00 €.

Question reportée pour de plus amples explications concernant le coût.

**7) Autorisation donnée au maire de déposer une déclaration préalable pour les travaux de l'église**

Vote à l'unanimité

**8) Autorisation donnée au maire de déposer une déclaration préalable pour la réfection de la toiture du presbytère**

Vote à l'unanimité

**9) Questions et informations diverses**

- Le dossier Agenda Accessibilité Programmé a été validé
- Le goûter de Noël des enfants est prévue le 10 décembre 2016
- Fin de la séance à 20h36

25 OCT. 2016

Le secrétaire de séance, Jean-Claude MANCHON

